

Le 23 mars 2018

Infirmier en pratique avancée : la CSMF exige un moratoire pour éviter la rupture

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de santé de 2016, des textes réglementaires qui définissent l'exercice de l'infirmier en pratique avancée (IPA) sont en cours d'élaboration. La CSMF, [qui a déjà dénoncé le 8 mars la pseudo concertation](#) débutée il y a un an et demi sans les syndicats médicaux, appelle à revoir en profondeur ces projets de textes avec l'ensemble des acteurs concernés.

La mise en place de pratiques avancées pour les infirmiers doit être construite dans le cadre d'un protocole qui détermine la place et les actions de chacun, gage de qualité et de pertinence des parcours. Le médecin doit rester le chef d'orchestre de la prise en charge du patient, du diagnostic à la mise en place d'une thérapeutique, et il importe de renforcer son environnement professionnel, quelle que soit sa spécialité.

La CSMF appelle également à avoir une réflexion concertée sur le modèle économique, y compris en médecine de ville, afin d'éviter un développement d'IPA uniquement à l'hôpital, ce qui permettrait à ce dernier de contourner les organisations de médecine libérale mises en place sur le terrain.

La CSMF est consciente que les métiers doivent évoluer, afin de mieux répondre aux besoins croissants de la population, mais l'absence initiale de concertation sur ce dossier est au final contre-productif et dangereux. La volonté d'un aboutissement à marche forcée est contraire au discours prônant dialogue et concertation que voudrait le gouvernement.

La CSMF appelle le ministère à un moratoire sur ce projet de décret afin de mener une vraie concertation avec l'ensemble des acteurs. Il faut modifier très largement ces projets de texte si le ministère veut éviter un conflit dur avec les médecins libéraux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.